

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 15 novembre 2022
Arrêté n°22.37

ARRÊTE N°22.37
Modifiant temporairement la circulation
Rue de la Folle Emprise

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE NOVEMBRE,
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),
VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131-2, 2°,
L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,
VU le Code de la route, notamment ses articles R.411-21-1,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et
autoroutes,
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de
veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant que cette demande est justifiée pour permettre le déplacement de l'ensemble des
enfants de l'école, entre l'école des Arches et la salle des Brosses, sur le territoire de la commune
de La Celle sur Morin en toute sécurité,
Considérant que pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers, il est nécessaire de
modifier temporairement la voie concernée aux véhicules de toutes catégories,

ARRÊTONS

Article 1^{er} : La circulation sera interdite, **Rue de la Folle Emprise, le jeudi 1^{er} décembre 2022, de 9h00 à 12h00, par intermittence**, afin de permettre le cheminement des enfants en toute sécurité, entre l'école des Arches et la salle des Brosses.

Article 2 : Les déviations nécessaires seront mises en place par les services techniques communaux. Les déviations se feront par la Route du Bertrand.

Article 3 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la signalisation temporaire approuvée le 18 juillet 1974. Elle sera assurée par l'entreprise chargée de la réalisation des travaux. La signalisation des chantiers sera maintenue en état pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
Monsieur le chef du centre de secours de Faremoutiers,

Fait à la Celle sur Morin, le 15 novembre 2022.

Le Maire

Mme SCHAUFLER J.

